

Motion sur la sécurité sociale de la CAA de Grenoble du 10 mars 2017

Dans le contexte préélectoral que nous connaissons actuellement, les attaques frontales contre la protection sociale se multiplient chez de nombreux candidats, et dans leur programme.

Il nous appartient donc à nous, Snes-FSU, d'engager nos forces, et de nous emparer de cette question, d'être en mesure de mener les luttes qui se profilent devant nous. Si nous voulons être en capacité de mobiliser sur ces questions complexes, il est sans doute nécessaire de mener une campagne d'information, en fournissant notamment les éléments historiques nécessaires pour permettre le débat. La note diffusée en vue de la prochaine CAN porte essentiellement sur la question de l'assurance maladie, et plus particulièrement sur l'articulation entre la part assurée par la « Sécurité Sociale » et celle qui est prise en charge par les « mutuelles complémentaires ». Nous ne pouvons pas en rester à aborder ces questions sous forme de commentaires des « diverses propositions aujourd'hui dans le débat public », sans référence au contexte et aux principes qui ont présidé à la mise en place de notre système de protection sociale, non plus qu'à son évolution, voire ses dérives, fruits de notre histoire sociale et donc des rapports de forces au cours de ce moment de luttes des classes.

La CAA de Grenoble CAN ouvre le travail sur ces questions, non pour apporter immédiatement des réponses aux « diverses propositions en débat », mais pour informer et rappeler à l'ensemble de nos collègues, en commençant par les adhérents, les enjeux et les principes de notre protection sociale, son origine et son originalité. La question d'une couverture sociale pour tous est un des points du programme du CNR : « *Nous, combattants de l'ombre, exigeons un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, [...]* ». L'ordonnance du 4 octobre 1945 énonce les principes qui devront présider au nouveau système : unicité (une seule institution obligatoire pour couvrir l'ensemble des « risques sociaux », maladie, famille, vieillesse, décès, invalidité, accidents du travail) ; universalité (couverture étendue à tous les citoyens) ; solidarité (entre les générations, entre actifs et inactifs, entre malades et bien-portants) ; démocratie (gestion de ce salaire socialisé par les salariés eux-mêmes).

Sans préjuger des orientations et des mandats que nous devons nous donner, nous pouvons nous appuyer sur l'exigence du CNR et les principes de l'ordonnance de 45 : unicité, universalité, solidarité, démocratie...

Pour permettre le débat, la section académique de Grenoble :

- **va ouvrir un dossier sur le site académique,**
- **appelle les collègues et les S1 qui le souhaitent à envoyer des contributions,**
- **invite à une campagne d'heures mensuelles d'information syndicale sur le sujet, avec l'appui des S2 et du S3 si besoin,**
- **incite à participer aux stages départementaux FSU prévus sur ces questions**
- **et s'engage à proposer un stage académique début juin ou mi octobre.**

Cette question est la nôtre. Sachons ensemble nous en emparer !

Votes : 22 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV